



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRS
Bilan 2018-2021
Questions évaluatives**

Direction de la stratégie régionale en santé
Direction adjointe qualité et pilotage



Méthodologie d'évaluation du PRS 2 autour des 7 questions évaluatives

- Une méthode d'évaluation du PRS 2 arrêtée conjointement lors de la CRSA de mars 2019
- Les objectifs : évaluer l'apport du PRS 2, l'action de l'agence et préparer le PRS 3
- La méthodologie repose sur cinq principes :
 - La co-construction et le partage
 - L'approche organisationnelle
 - La non-exhaustivité
 - La pluri annualité
 - La diversité des outils d'évaluation
- Le programme d'évaluation est structuré autour de réponses à sept questions au travers desquelles des priorités organisationnelles sont identifiées

La politique régionale de santé a-t-elle été concertée et mise en œuvre collectivement par tous les acteurs du système de santé ?

Apports et réalisations du PRS 2

- ⊕ **La mise en œuvre des priorités du PRS 2 s'est appuyée sur un cadre de concertation renforcé avec les acteurs de la démocratie en santé, favorable à la promotion des droits des usagers :**
 - Convention avec France Asso Santé en faveur de la promotion des droits et de la participation des usagers
 - Valorisation des actions issues du Label droits des usagers
 - Contribution régulière des instances de démocratie sanitaire aux travaux régionaux (PRS, PTSM, CRIS, ...)

- ⊕ **Les actions issues du PRS 2 ont donné lieu à une participation importante et régulière des acteurs du système de santé :**
 - Participation renforcée des représentants d'usagers au fonctionnement du système de santé (notamment aux commissions des usagers et aux conseils de la vie sociale des établissements médico-sociaux)
 - Réalisation d'un diagnostic régional de l'offre et des besoins d'accompagnement des aidants
 - Mise en œuvre d'une politique d'investissements concertée
 - Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion crise AMAVI

- ⊕ **La politique régionale de santé a été adaptée aux spécificités des territoires :**
 - Politique régionale favorisant le développement des contrats locaux de santé
 - Déploiement des Projets territoriaux de santé mentale (PTSM)

La politique régionale de santé a-t-elle été concertée et mise en œuvre collectivement par tous les acteurs du système de santé ?

Enjeux et perspectives pour le PRS 3

- ➔ **La promotion des droits des usagers se poursuivra pour favoriser leur place de partenaire des professionnels et les rendre acteurs de leur santé :**
 - Soutien institutionnel à l'engagement des usagers via une stratégie régionale et le déploiement d'actions portées par le GCS CAPPS
 - Enrichissement du partenariat avec France Asso Santé
 - Mise en œuvre du plan d'actions régional sur le soutien aux aidants
 - Poursuite de la duplication et de l'essaimage des projets probants issus du Label droits des usagers

- ➔ **L'élaboration et la mise en œuvre du PRS 3 prendra appui sur l'ensemble des composantes de la démocratie en santé, mais aussi sur des démarches contributives citoyennes :**
 - Déploiement des conseils locaux de santé mentale et évaluation des PTSM
 - Plan d'actions régional en faveur du fonctionnement des conseils de la vie sociale
 - Soutenir les instances de démocratie sanitaire et les porteurs de CLS pour réaliser des démarches de participation citoyenne
 - Contribution à l'élaboration du prochain PRS et engagement de nouveaux travaux en adéquation avec leurs nouvelles missions

Les atteintes prématurées à la santé ont-elles diminué ?

Apports et réalisations du PRS 2

- ➔ **Le PRS 2 a favorisé la prise en compte des déterminants de la santé dans l'ensemble des politiques publiques ainsi que dans la pratique des professionnels du système de santé :**
 - Construction d'un cadre politique partagé en matière de lutte contre les inégalités sociales de santé
 - Promotion d'un environnement favorable à la santé par le biais des contrats locaux de santé portés par les collectivités territoriales
 - Développement de la prévention et promotion de la santé dans les pratiques des professionnels de santé
 - Mise en œuvre d'actions en faveur de la santé périnatale, des enfants, des adolescents et des jeunes adultes : déploiement du programme PANJO, promotion des entretiens prénataux précoces auprès des médecins libéraux, mise en place d'un staff médico-psycho-social au sein de chaque maternité bretonne, renforcement des compétences psychosociales, ...
 - Mise en œuvre du plan régional Alimentation Nutrition Santé

- ➔ **Le PRS 2 a renforcé l'organisation de la prévention, la détection et la prise en charge des priorités de santé publique en Bretagne :**
 - Mise en place de la structure régionale de dépistage des cancers
 - Renforcement de la prévention et adaptation des interventions à la diversité des addictions : accompagnement des services de santé au travail dans le repérage précoce des conduites addictives, politique de réduction des risques liée à l'addiction aux drogues, mise en œuvre du programme régional de lutte contre le tabac
 - Déploiement d'une stratégie régionale de prévention du suicide : déploiement du dispositif Vigilans, accompagnement des proches endeuillés par le suicide dans les territoires de Lannion Trégor Communauté et du Pays de Guingamp

Les atteintes prématurées à la santé ont-elles diminué ?

Enjeux et perspectives pour le PRS 3

➔ La démarche intersectorielle sera renforcée dans le PRS 3 :

- Déploiement d'une politique partenariale pour rechercher la mise en œuvre de mesures universelles et proportionnées
- Sensibilisation et éducation de la population sur l'état de l'environnement et les moyens d'agir au quotidien

➔ Le PRS 3 ambitionne d'agir dès le plus jeune âge pour promouvoir la santé :

- Déclinaison régionale de la stratégie des 1000 jours, meilleure prise en compte des enfants en danger, développement de la démarche « école promotrice de santé »

➔ Le PRS 3 relèvera les nouveaux défis de santé publique :

- Mise en œuvre du plan national Alcool en région, adaptation aux nouveaux usages, mise en œuvre d'une approche globale et transversale des conduites addictives
- Mise en œuvre de la stratégie régionale de santé sexuelle
- Lutte contre les violences
- Action sur l'alimentation et l'activité physique
- Réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux 3 programmes de dépistage organisés contre le cancer, prévention du mélanome, sensibilisation des PS à la vaccination contre le papillomavirus chez les garçons de 11 ans

L'offre de soins est-elle plus accessible sur les territoires ?

Apports et réalisations du PRS 2

- ➔ **Le PRS 2 a permis de conforter une démographie médicale et paramédicale en profonde transformation :**
 - Accompagnement et développement de l'exercice coordonné
 - Conception et formalisation d'un projet régional de téléradiologie
 - Engagement en faveur du déploiement de la profession d'infirmiers en pratique avancée (IPA)
 - Renforcement de l'offre de stages en ambulatoire au cours du 3^{ème} cycle des études médicales
- ➔ **Le PRS 2 a amélioré l'accès aux soins des publics les plus vulnérables :**
 - Développement des dispositifs d'aller vers les publics en situation de précarité
 - Soutien à une offre de santé spécifique pour les jeunes : consultations jeunes consommateur, points accueil écoute jeunes, maison des adolescents
 - Structuration de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap – HandiAccès
- ➔ **Le PRS 2 a veillé à assurer à la population un accès aux soins non programmés :**
 - Installation des médecins correspondants du SAMU
 - Déploiement progressif du service d'accès aux soins (SAS)
- ➔ **Le PRS 2 a soutenu la diversification des modes de prise en charge et la transformation de l'offre médico-sociale afin de développer les alternatives à l'hospitalisation complète et permettre le maintien à domicile :**
 - Labellisation des hôpitaux de proximité
 - Développement des liens entre l'hospitalisation à domicile et ses partenaires
 - Développement d'une offre multimodale en SSR
 - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la transformation de l'offre médico-sociale

L'offre de soins est-elle plus accessible sur les territoires ?

Enjeux et perspectives pour le PRS 3

- ⊕ **Le PRS 3 renforcera ses actions pour conforter la démographie des professionnels de santé :**
 - Adaptation des parcours relatifs aux études paramédicales
 - Actualisation des territoires en tension suivant certaines professions de santé
 - Travaux à conduire pour soutenir et promouvoir l'attractivité des métiers

- ⊕ **Le PRS 3 facilitera la complémentarité entre la ville et l'hôpital pour l'organisation des soins non programmés à l'échelle de chaque territoire :**
 - Généralisation du Service d'accès aux soins
 - Développement des CPTS
 - Réflexion sur les centres de soins non programmés

- ⊕ **Le PRS 3 continuera à améliorer l'offre de soins pour les publics vulnérables :**
 - Poursuite du développement de démarches d'« aller vers », adaptées aux publics
 - Développement d'une offre en psychiatrie périnatale

- ⊕ **La gradation des soins se poursuivra dans le PRS 3 :**
 - Valorisation des innovations organisationnelles en SSR servant le décroisement entre la ville et l'hôpital
 - Parcours de soins palliatifs gradués et de proximité en développant l'offre, en renforçant la coordination des acteurs et en garantissant l'accès à l'expertise
 - Gradation des soins en santé mentale

Le parcours de santé des usagers ont-ils gagné en qualité ?

Apports et réalisations du PRS 2

- ⊕ **Le PRS 2 a participé à une meilleure coordination des soins et des accompagnements médico-sociaux et sociaux :**
 - Déploiement de systèmes d'information partagés et généralisation du programme E-parcours
 - Déploiement des Dispositifs d'appui à la coordination (DAC) et articulation avec les autres démarches parcours
 - Déploiement du dossier communiquant en cancérologie
 - Structuration des filières de soins pour disposer d'une offre graduée par territoire pour les personnes en addictions
 - Structuration d'une offre de réhabilitation psychosociale (C3RB) et développement d'une offre de formation à l'attention de l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques en lien avec l'UNAFAM et le CREFAP
 - Mise en place des Communautés 360
 - Transformation des réseaux de santé régionaux
 - Amélioration du parcours de soins des malades atteints de Sclérose latérale amyotrophique
 - Accompagnement des établissements supports de filières gériatriques dans leurs missions d'appui aux partenaires

- ⊕ **Le PRS 2 a soutenu l'évolution de l'organisation des professionnels de santé pour améliorer la réponse de proximité :**
 - Développement des exercices coordonnés pluri professionnels en soins primaires
 - Déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé

Le parcours de santé des usagers ont-ils gagné en qualité ?

Enjeux et perspectives pour le PRS 3

➔ Le PRS 3 poursuivra son action pour améliorer la coordination des soins et des accompagnements :

- Poursuite du déploiement d'outils régionaux nécessaires à la coordination et à l'orientation
- Articulation des DAC avec les Communautés 360
- Développement de coopérations entre soins primaires et soins spécialisés de psychiatrie et entre soins et accompagnements social et médicosocial
- Structuration du partenariat en éducation thérapeutique du patient (patient partenaire, expert) en lien avec la politique régionale de partenariat en santé

➔ Le PRS 3 poursuivra son soutien au développement de l'exercice coordonné :

- Evaluation et révision de la politique d'accompagnement des Maisons de santé pluri professionnelles
- Poursuite du développement des CPTS et ajustement de la politique d'accompagnement en lien avec l'Assurance maladie

La qualité et l'efficacité des soins et accompagnement sont-elles renforcées ?

Apports et réalisations du PRS 2

- ⊕ **Le PRS 2 a mis en œuvre les leviers permettant à la population d'accéder à des soins hospitaliers, ambulatoires et à des accompagnements de qualité, sécurisés, pertinents et adaptés à leurs besoins :**
 - Accompagnement des maisons de santé pluri professionnelles à l'analyse des événements indésirables associés aux soins
 - Mise en œuvre du Programme pluriannuel de la pertinence des soins
 - Accompagnement du déploiement de la V2020
 - Mise en place de la structure régionale d'appui à la qualité et à la sécurité des soins
 - Accompagnement et formation des EHPAD sur la pertinence de la prescription médicamenteuse
 - Accompagnement du secteur médico-social pour améliorer la qualité de prise en charge
 - Généralisation du dispositif des infirmiers hygiénistes mutualisés en EHPAD

- ⊕ **Le PRS 2 a permis l'acculturation des acteurs du système de santé à la qualité des soins et accompagnements :**
 - Promotion et consolidation d'une culture sécurité des soins, notamment dans les secteurs sanitaire et médico-social
 - Mise en place des cellules éthiques locales
 - Enquête sur le fonctionnement des conseils de la vie sociale

La qualité et l'efficacité des soins et accompagnement sont-elles renforcées ?

Enjeux et perspectives pour le PRS 3

➔ Le PRS 3 renforcera le rôle des usagers pour améliorer la qualité des soins et l'accompagnement

- Réalisation d'une enquête sur le fonctionnement des conseils de la vie sociale
- Renforcement des réflexions éthiques dans les parcours avec le concours de l'Espace de Réflexion Ethique de Bretagne
- Formalisation d'un cadre partenarial en faveur de la promotion des droits et de la participation avec France Asso Santé
- Une participation renouvelée et renforcée des représentants des usagers

➔ La pertinence des soins sera promue et simplifiée avec le PAPERAPS 2

- Réalisation d'un programme régional d'amélioration de la pertinence des soins, au travers d'études et travaux d'accompagnement
- Appels à projets divers pour favoriser les évolutions et l'appropriation de nouveaux outils et les référentiels de bonnes pratiques
- Développement des accompagnements vers les professionnels

➔ Le PRS 3 répondra aux enjeux de qualité des soins et des accompagnements posés par le virage domiciliaire et les parcours inclusifs

- Promotion et consolidation d'une culture de qualité et sécurité des soins, par l'animation d'un réseau, la promotion de la déclaration des EIGS,



La prévention et la prise en charge des situations de dépendance (perte d'autonomie liée à l'âge, situation de handicap, maladie chronique lourde) sont-elles améliorées ?

Apports et réalisations du PRS 2

➔ Le PRS 2 a renforcé la prévention et le repérage précoce de la dépendance :

- Constitution des plateformes départementales d'orientation et de coordination du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants avec troubles du neuro développement
- Développement des groupes d'entraide mutuelle (GEM)
- Soutien à l'éducation thérapeutique du patient en ambulatoire
- Appel à projets des conférences des financeurs (entre la structure régionale inter-régimes des caisses de retraite , l'ARS Bretagne et chaque département) en faveur d'action de prévention de la perte d'autonomie

➔ Le PRS 2 a favorisé le maintien à domicile et l'inclusion sociale :

- Organisation des parcours dédiés aux personnes âgées pour éviter les passages aux urgences et externalisation des équipes mobiles de gériatrie vers les EHPAD et le domicile
- Mise en œuvre d'un plan d'actions régional pour restructurer l'offre des SSIAD et SPASAD
- Déploiement des 4 Dispositifs intégrés des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (DITEP)
- Mise en œuvre d'une organisation favorisant la « Réponse accompagnée pour tous » par les 4 départements
- Déploiement de l'emploi accompagné (DEAc) en milieu ordinaire pour les personnes en situation de handicap
- Externalisation des unités d'enseignement et mise en place des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation

➔ Le soutien aux aidants a été renforcé :

- Intensification et diversification de l'offre de répit via des appels à manifestation d'intérêt
- Développement des places d'hébergement temporaire et création de places d'accueil de jour

La prévention et la prise en charge des situations de dépendance (perte d'autonomie liée à l'âge, situation de handicap, maladie chronique lourde) sont-elles améliorées ?

Enjeux et perspectives pour le PRS 3

- ➔ **Le PRS3 favorisera le décloisonnement des acteurs pour améliorer le parcours de soin des personnes âgées et le maintien à domicile :**
 - Déploiement des modalités d'exercices coordonnés pluri professionnels de proximité en particulier dans leur mission d'appui à la prise en charge des personnes âgées au domicile en coordination et collaboration avec les acteurs gérontologiques
 - Réorganisations territoriales dans les champs sanitaire et médicosocial au plus près des besoins des territoires en intégrant les enjeux de collaborations
 - Diversification des réponses aux besoins de la population âgée pour préserver l'autonomie : renforcement des actions de prévention, développement des réponses alternatives pour répondre de manière graduée aux besoins en santé des personnes âgées en préservant leur autonomie et leur libre choix de leur lieu de vie
 - Renforcement de l'attractivité des métiers du grand âge

- ➔ **Le PRS 3 poursuivra son action en faveur d'une société plus inclusive en garantissant une équité territoriale :**
 - Soutien des actions en faveur de l'autodétermination
 - Soutien des familles et des aidants

Des outils innovant ont-ils permis d'agir sur la qualité du système de santé ?

Apports et réalisations du PRS 2

- ⊕ **Le PRS 2 a recherché et expérimenté des innovations organisationnelles pour améliorer l'accès aux soins, leur qualité ou encore l'information et la compréhension du système de santé par les usagers :**
 - Accompagnement des projets d'innovation organisationnelle de l'article 51 : dispositif de régulation de soins dentaires, dispositifs renforcés de soutien à domicile (DRAD), dépistage de soins buccodentaires mobiles à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en institution, ...
 - Déploiement de SANTE.FR
 - Des cellules éthiques d'écoute et de soutien ont été déployées afin de répondre aux besoins ponctuels des usagers et acteurs du système de santé face à des situations complexes.

- ⊕ **Le PRS 2 a accompagné les acteurs du système de santé pour le déploiement des innovations scientifiques et technologiques :**
 - Développement de la télésanté
 - Soutien à la recherche en santé en finançant un logiciel de gestion des essais cliniques pour mettre en place un observatoire régional, en soutenant un coordinateur de recherche de soins primaires, une étude portant sur la BPCO, ...
 - Modernisation des systèmes d'information dans les domaines de l'imagerie, de la biologie, du dossier patient, de la prescription, du pilotage médico-économique, ... tant à l'hôpital que dans les établissements et services médico-sociaux ou en médecine de ville

Des outils innovant ont-ils permis d'agir sur la qualité du système de santé ?

Enjeux et perspectives pour le PRS 3

⊕ L'échange et le partage de données de santé sécurisés seront renforcés

- Déploiement de Mon Espace Santé, de l'Identité nationale de santé (INS) et de Prosanté Connect
- Renforcement de la cybersécurité
- Intégration des enjeux numériques et de la recherche au sein des formations initiales et continues des professionnels de santé

⊕ Le PRS 3 continuera à soutenir les initiatives innovantes et la recherche en santé :

- Soutien des nouvelles expérimentations organisationnelles et des dispositifs innovants
- Accompagnement des projets « article 51 » lors de leur sortie d'expérimentation
- Animation régionale des cellules d'innovation et développement des partenariats
- Soutien à la dynamique régionale de recherche en santé, incitation aux coopérations et au développement des protocoles de coopération
- Développement du partenariat en santé

⊕ Une nouvelle stratégie régionale de développement de la télésanté sera déployée :

- Accompagnement des acteurs de santé pour développer les téléconsultations
- Entrée du télésoin dans le droit commun de nouvelles professions